

Convocation du 05 janvier 2022

- Autorisation dépenses investissement 2022
- Questions diverses

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 janvier 2022

Présents : LABOUROT Céline, PESENTI Bruno, VIELLARD Benoit, DAMY Olivier, THEVENOT Sébastien, GARDIEN Delphine, PALANGHI Mathilde, CHAFFANGE Elise, MILLOT Laurent, BARATA Virginie, LAPLACE Jean-Louis,
Absents excusés : Alexandre MOINE, Emmanuelle BALLOT, Anthony PINTO, Damien HENRY

Approbation compte rendu conseil municipal du 07 décembre 2021
Nomination secrétaire de séance : Bruno PESENTI

AUTORISATION DEPENSES INVESTISSEMENT 2022 :

En application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2021 soit :
- Chapitre 21 : 119 558 €
- Chapitre 23 : 49 336 €

QUESTIONS DIVERSES :

✓ Le Conseil municipal :

- Décide à l'unanimité de ne pas appliquer son droit de préemption concernant le terrain situé au lieu-dit « Les Glairons » au bénéfice des Consorts GARDIEN.
- Décide d'étudier d'autres propositions pour le Marchés des Producteurs, au vu des difficultés rencontrées avec l'association des producteurs du CIMPAM.

Séance levée à 22 H 30

LE MAIRE,

Céline LABOUROT

